

MC/2123

**Original: français
14 novembre 2003**

QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI)**

**DEMANDE DE REPRESENTATION
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI)**

1. Dans une lettre datée du 14 novembre 2003, dont une copie est jointe en annexe I, l'Ambassadeur, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence Islamique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a soumis, au nom de l'OCI, une demande officielle visant à l'obtention du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, datée du même jour, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 14 NOVEMBRE 2003 ADRESSEE PAR
L'AMBASSADEUR, OBSERVATEUR PERMANENT DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A GENEVE AU DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

L'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) entretiennent des relations visant à promouvoir et à assurer une bonne gestion du phénomène migratoire à travers le monde, en particulier dans les pays respectivement membres de l'OCI et de l'OIM.

Afin de renforcer les conditions de mise en œuvre de l'Accord de coopération conclu à cet effet, le 16 janvier 2003 à Jeddah entre nos deux organisations, l'OCI souhaiterait participer, en qualité d'observateur, aux travaux de l'OIM.

A cet effet, je vous saurais gré des dispositions appropriées que vous voudrez bien faire prendre pour faire approuver cette requête par le Conseil de l'OIM.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 14 NOVEMBRE 2003 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
A L'AMBASSADEUR, OBSERVATEUR PERMANENT
DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE A GENEVE

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 novembre 2003 par laquelle vous me faites part du souhait de l'Organisation de la Conférence islamique d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Nous apprécions vivement la coopération croissante entre les deux organisations, comme en atteste la signature de l'Accord de Coopération entre l'Organisation de la Conférence islamique et l'OIM le 16 janvier 2003 ; soyez assuré que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la quatre-vingt-sixième session du Conseil de l'OIM, qui se tiendra à Genève du 18 au 21 novembre 2003.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis à l'ensemble des Etats Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête. C'est pourquoi, je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]